## RÉSEAU SCOLAIRE (PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE, SECONDAIRE, FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE)

## Liste de vérifications quotidiennes



Ce document vise à soutenir le réseau scolaire pour la prise en charge de la santé et de la sécurité du travail (SST). Il vise à garantir que les activités puissent reprendre ou continuer dans les conditions les plus sûres et les plus saines possibles dans le contexte de la COVID-19.

| L'employeur a validé avec le travailleur ou la travailleuse son état de santé (ex. : questionnaire, auto-évaluation)¹.   |
|--|
| NOTE:  |
| Les travailleuses et les travailleurs sont informés de la procédure (isolement, port du masque de procédure et appel aux parents, le cas échéant, ainsi qu'au 1 877 644-4545) si un ou des symptômes apparaissent lors de la journée de travail ou si un élève présente un ou des symptômes. |
| NOTE:  |
| Les postes de travail du personnel sont réaménagés et les méthodes de travail sont revues pour respecter, dans la mesure du possible, la distanciation physique de 2 mètres <sup>2</sup> .   |
| NOTE:  |
| Dans la mesure du possible, la distanciation physique de 2 mètres est respectée de l'entrée à la sortie du travail et lors des pauses et des repas.  |
| NOTE:  |
| Les toilettes sont nettoyées et désinfectées quotidiennement ou plus souvent, selon l'achalandage.   |
| NOTE:  |
| La salle à manger et la salle de repos sont nettoyées avant et après chaque utilisation et désinfectées chaque jour (ex. : tables, poignée de réfrigérateur, dossiers des chaises, micro-ondes).   |
| NOTE:  |

- 1. Les réponses à ces questions sont des renseignements de nature confidentielle. L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de la protection de la confidentialité de ces renseignements.
- 2. Si un comité de santé et de sécurité ou un représentant à la prévention est présent dans le milieu de travail, il est mis à contribution.



| . , , ,  | nées de porte, robinetterie, toilettes, téléphones,<br>ommuns (crayons, accessoires informatiques) sont<br>ion des lieux et lorsqu'ils sont visiblement souillés.             |
|--|---|
| NOTE:  |   |
| ·  | que ayant une concentration en alcool d'au moins 60 % ier à mains jetable et une poubelle sans contact sont   |
| NOTE:  |   |
| Mesures spécifiques pour le personne           | <b>el scolaire</b><br>ce de l'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et   |
|  | iques (entrée, locaux, toilettes, portes extérieures, etc.).  |
| NOTE:  |   |
| mises en œuvre dans l'école pour contrôler les | -traitants et les partenaires sont informés des mesures<br>risques associés à la COVID-19 et les sensibiliser à<br>ossible leurs déplacements à l'intérieur de l'établissemen |
| NOTE:  |   |
| présentant des symptômes associés à la maladi  | à toute personne (élève ou membre du personnel)<br>e ainsi qu'à toute personne ayant reçu récemment<br>un résultat ou qui a reçu une consigne d'isolement                     |
| NOTE:  |   |
| ·  | nbre du personnel, dont un contact domiciliaire présente<br>stigation et en attente des résultats d'un test ou a reçu   |
| NOTE:  |   |
|  | 9 préparée d'avance est disponible et contient<br>édure, une protection oculaire, un sac refermable,<br>on hydroalcoolique ayant une concentration en alcool                  |

| Dans la mesure du possible, le membre du personnel maintient une distance minimale de 2 mètres entre lui et les autres personnes (ex. : collègues et élèves).  |
|--|
| NOTE:  |
| Les aires communes où se regroupent les élèves sont strictement contrôlées, par exemple par des surveillants, des enseignants ou des éducatrices. Les mesures de distanciation physique sont appliquées. Une gestion serrée des entrées et des sorties est effectuée.                                    |
|  |
| Les horaires sont ajustés pour minimiser les goulots d'étranglement et les regroupements (ex. : accès à la cour de récréation).  |
| NOTE:  |
| Si possible, les élèves sont gardés dans le même groupe et dans les mêmes locaux. Par exemple, au primaire, l'enseignant conserve le même groupe, l'élève conserve le même pupitre. Au secondaire, les élèves sont stables dans leur classe et le personnel se déplace pour l'enseignement des matières. |
| NOTE:  |
| Les équipements de protection nécessaires [masque de procédure et protection oculaire (lunettes ou visière)] sont mis à la disposition du personnel en nombre suffisant pour les situations où la distance physique de 2 mètres ne peut être respectée.  |
| NOTE:  |
| Tous les membres du personnel et les élèves ont été sensibilisés en matière d'hygiène des mains, de distanciation physique et d'étiquette respiratoire.  |
| NOTE:  |
| Les tables, les chaises, les locaux, les installations sanitaires et tout autre endroit ou matériel pertinent sont nettoyés et désinfectés avec un produit de désinfection approprié (selon les directives du fabricant), et ce quotidiennement ou plus souvent, selon la fréquentation des lieux.       |
|  |
| Le partage des accessoires et des appareils professionnels (ex. : stylos, téléphone, tablettes, souris d'ordinateur) est limité.   |
| NOTE:  |

| désinfecté entre les utilisations par les membres du personnel ou entre les utilisations par chaque sous-groupe d'élèves. |  |  |
|---|--|--|
| NOTE :  |  |  |
| sures spécifiques pour le   | personnel de transport scolaire  |  |
|   | eres physiques (parois pleines transparentes) ne sont pas installes premiers bancs sont condamnés pour respecter la distance c           |  |
| NOTE:   |  |  |
|   | en l'absence de barrières physiques (parois pleines) et si les tâc<br>tres d'une autre personne, porte les équipements de protection     |  |
| NOTE:   |  |  |
| Les équipements de protection adéq  | quats sont mis à la disposition du conducteur en quantité suffisa  |  |
| NOTE:   |  |  |
| L'aération convenable dans le véhicu<br>ventilation naturelle par l'ouverture de  | lle est assurée en évitant la recirculation de l'air et en favorisant<br>e fenêtres, lorsque c'est possible.                             |  |
| NOTE:   |  |  |
| ·   | et désinfecté à chaque quart de travail ou lors d'un changement<br>e portières intérieures et extérieures, miroir intérieur, ceintures c |  |
| NOTE:   |  |  |
| •   | s dans les véhicules sont nettoyées et désinfectées chaque jour (<br>s de maintien, sonnettes, portes, sièges).                          |  |
| NOTE:   |  |  |
| Dona la magura du passible l'usasse   | d'un véhicule est limité à un seul conducteur (le même véhicule  |  |

L'équipement collectif (ex. : téléphone, ordinateur, souris, photocopieur, imprimante) est nettoyé et

NOTE: \_\_\_\_\_

tout le quart de travail).